

## SEANCE du 18 Mars 2016

L'An Deux Mille Seize, le DIX HUIT Mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Agnès VARACHAUD, Maire de SAINT-MATHIEU.

**Date de convocation** : 09 mars 2016

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

**PRESENTS** : Mmes VARACHAUD - TOURNIOL B - DUVAL - KRAUSE - DARDANNE -Mrs LATRILLE - VARACHAUD F - TOURNIOL M - DOMBRAY - ROBERT - TIXEUIL -

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme DINCQ (M. ROBERT est titulaire d'un pouvoir)

Mme MANDIN (Mme TOURNIOL B est titulaire d'un pouvoir)

Mme GUILLAUDEUX (Mme DUVAL est titulaire d'un pouvoir)

Mr TEILLOUT (Mme DARDANNE est titulaire d'un pouvoir)

Madame DUVAL Hélène est élue secrétaire de séance.

Madame la Maire invite le conseil à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance du 26 Janvier 2016.

Le conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité des présents** le compte rendu de la séance du 26 Janvier 2016.

Mme DUVAL souligne que pour la délibération concernant la location du gîte n°3, elle souhaiterait que le nom des demandeurs ne figure pas sur le document .Cette mention sera supprimée du texte de la délibération .

### **Présentation par le Cabinet 6T -**

Mme la Maire présente au conseil le cabinet 6T, en charge de la procédure d'élaboration du PLU et de la révision de la carte communale. Il s'agit de M. MAISSA Guillaume, directeur du bureau d'études et Mme Maeva AMIAUX, chargée d'études.

M. MAISSA présente au conseil la démarche, en détaillant les grandes étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et de la révision de la carte communale. Il informe que le PLU permettra de règlementer le droit du sol et instaurera des règles ou des préconisations concernant l'esthétique des bâtiments (couleurs, matériaux, volumétrie, hauteur ...).

La réunion de lancement a eu lieu l'après-midi même, en présence de la commission Urbanisme. Le rôle des différents acteurs (bureau d'études, personnes publiques associées) a été défini, et les grandes étapes de l'élaboration du PLU et de la révision de la carte communale ont été détaillées.

M. MAISSA expose au conseil les raisons qui ont conduit la commune à lancer la démarche :

- Zonage actuel restreint, d'où une évolution nécessaire
- Peu de terrains mobilisables,
- Rééquilibrage nécessaire pour accueillir de nouvelles populations

L'élaboration d'un PLU est intéressant pour la commune pour plusieurs raisons :

- Dans la perspective de l'élaboration future d'un PLUI, une réflexion aura déjà été menée sur la gestion de l'espace
- le PLU est une transition nécessaire avant le PLUI

Le PLU comporte plusieurs phases :

- Elaboration d'un diagnostic (photo de la commune)
  - Elaboration d'un Plan d'Aménagement et de développement Durable (Projet de territoire, et projet politique pour les 15 ans à venir)
  - Le PLU comporte 4 grandes zones, et chaque zone dispose d'un règlement
  - La population sera consultée à plusieurs reprises, par le biais de réunions publiques
- La 1ere réunion publique aura lieu les 08/04 à 19h30 salle des fêtes de saint-mathieu.

### **Compte –Rendus diverses réunions et commissions.**

- **Communauté de Communes** : Maison de santé (le 26/02) –

Mme la maire a assisté à une réunion a Oradour/vayres, au cours de laquelle ont été définis plus précisément les besoins nécessaires par chaque professionnel Mais également la superficie de terrain nécessaire aux constructions.

- **Eclairage Public** – Réunion de présentation du marché en cours avec l'entreprise BATIFOIX, pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public, avec le cabinet DEJANTE, maitre d'œuvre. (11/02).

Mme la maire dépose sur le bureau le devis de l'Ent BATIFOIX concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public pour 2016. Elle demande au conseil de se déterminer sur le choix du modèle des lampadaires à changer (27).

Le Conseil Municipal, après discussion, **OPTÉ** à la majorité (4 abs) pour des lanternes type MURENA, **CHARGE** Mme la Maire de signer le devis correspondant.

- **Réunion à la Sous-préfecture** – Problème de la digue du lac – (23/02)

Mme la Maire et M. TIXEUIL ont assisté à une réunion en sous-préfecture, en présence des services de la DDT et DREAL, concernant les problèmes de fuite à la digue du lac.

Le rapport du bureau IMPACT CONSEIL a clairement déterminé l'origine de la fuite, des investigations supplémentaires ne sont pas nécessaires. Il convient maintenant de prévoir les travaux de réparation, qui ne pourront intervenir qu'après une vidange totale du lac.

Il ressort des échanges avec les services de la Préfecture qu'il totalement exclu de refermer le lac et d'envisager une saison estivale avec baignade et pêche. Ces derniers, se référant au principe de précaution, s'y opposent totalement.

- **Réunion de chantier** : Travaux rue de Rochechouart avec Ent PAILLOT et Conseil départemental (4/03)

Les travaux ont débuté le 14/03 pour une durée de 3 semaines minimum. Le revêtement de la chaussée interviendra par la suite, sous la direction du conseil départemental.

- **Réunion avec la DGFIP** – Point après la fermeture de la trésorerie d'Oradour/vayres (04/03)

- **Syndicat Intercommunal de Musique** – (10/03)

M. TIXEUIL a assisté à la réunion. Il indique qu'en prévision du départ à la retraite de Mme TILMANT, professeur de musique, il est envisagé un autre projet pour maintenir l'éducation musicale dans les écoles.

Un chiffrage du projet est en cours et sera prochainement présenté aux élus du syndicat, et les communes devront se déterminer ensuite.

### **- Réunion PEDT (11/03)**

M. TIXEUIL, accompagné d'Antoine GERMANICUS contrat d'avenir en charge des TAP, ont assisté à une réunion à Saint-Junien, en présence des représentants de la DDCSPP (ex jeunesse et sports), inspection académique, CAF et centre de ressources.

La Commune de SAINT-JUNIEN a présenté son projet, qui comporte de gros moyens. Les TAP sont uniquement assurés par des professionnels ayant suivi une formation spéciale.

Il est à noter en règle générale, une baisse importante de la gratuite des TAP sur l'ensemble du département. La volonté des communes est d'obtenir des subventions par le biais de la CAF, en classant les activités en ALSH.

Une table ronde a eu lieu sur le passage scolaire/périscolaire, et sur la relation responsabilité/sécurité.

Le centre des ressources a présenté ses domaines d'actions : formations, matériel en location ...

### **- Rencontre avec M. VERMEULEN – Propriétaire du Camping Le Grand Lac à Milhaguet –**

Mme la maire et M. TIXEUIL ont rencontré M. VERMEULEN, qui a appris la situation du lac de Saint-Mathieu .Celui-ci, dans un esprit de collaboration, proposerait à nos vacanciers séjournant au camping et aux gîtes, d'accéder aux animations organisées sur son camping à Milhaguet.

Un accès gratuit à la piscine pourrait également être accordé, sous réserve de formalités administratives à mettre en place.

En retour, M. VERMEULEN sollicite la commune sur le prêt de pédalos pour l'été.

Le Conseil, après discussion, **ACCEPTE** le principe d'accès gratuit aux animations pour nos vacanciers ( un système de badge nominatif sera mis en place ) sur le site du camping du grand lac à Milhaguet , pour compenser le fait qu'il n'y aura pas de baignade à Saint-Mathieu , et **ACCEPTE** le principe de prêt des pédalos pour la saison estivale au même camping.

### **- Développement numérique – réunion du 12/03 à l'hôtel de région –**

M. TIXEUIL a assisté à cette réunion. Sont intervenus Mr le Préfet de Région, Mr le Président du Conseil Départemental, M. VANDENBROUCKE vice-président de la Région, M.le président et le directeur technique de DORSAL.

L'objectif de DORSAL et des services de l'Etat, région et Département est d'alimenter tous les utilisateurs en FTTH le plus rapidement possible, afin de contribuer au désenclavement de la région qui souffre d'une carence d'initiatives privées dans les zones rurales, soit 50 % de la population en Limousin.

Mr le Président du Conseil départemental a défini 3 priorités :

- Montée de 10mb/s
- Fibrage des sites d'intérêt économique ou public
- Développement de la FTTH

Mr le Président de la Région souhaite que la grande région soit un investisseur avisé en soutenant une priorité au FTTH, mais en accompagnant la montée en débit.

Mr le Préfet rappelle que c'est atout majeur de désenclavement.

Il indique de 30 M€ ont été débloqués sur le territoire français pour supprimer 300 communes en zone blanche (dont aucune en Haute-Vienne alors qu'au moins 6 le mériteraient). 20 m€ sont destinés à alimenter 800sites sur appel à projet.

Les responsables de DORSAL, objets de vives critiques dans l'assistance, rappellent qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables du non entretien des réseaux téléphoniques par ORANGE.

Tout souci doit être signalé au Président de la communauté de communes, qui fera remonter à DORSAL.

Des idées intéressantes ont été émises :

Inscrire au PLU l'état des réseaux

- Utiliser la fibre SNCF pour participer à la mise en place du FFTH
- sortir du cadre départemental et régional si besoin.

**- Reprise du projet éolien – WKN –**

Mme la maire indique avoir été contacté par Mme SIROT Lucie, remplaçante de M. Simon COUSIN, qui est en charge du projet éolien sur la commune.

Elle reprend le dossier et propose de venir présenter le projet et son avancement en conseil municipal courant mai 2016.

**- Réunion sur les petites stations d'épuration – Diagnostic DDT –**

Mme DUVAL donne compte-rendu (Cf. compte rendu transmis par mail le 17/03) du diagnostic effectué par la DDT sur les petites stations communales : Station des Flamenchies, de la Forge et lagune des champs.

Elle donne connaissance des préconisations à suivre pour chacun des lieux.

Un rapport est à consulter en mairie.

**N° 1/03-2016 - COMPTES DE GESTION 2015**

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion concernant les budgets 2015 : COMMUNE –EAUX – ASSAINISSEMENT – C.C.A.S – LOTISSEMENT « CHEZ VIGNETTE », LOTISSEMENT « LA GERBAUDIE » dressés par le Trésorier Municipal.

*Après vote à main levée, les comptes de gestion 2015 présentés par le Trésorier sont approuvés à l'unanimité.*

**N° 2/03-2016 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr LATRILLE Jean, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Administratif 2015, dressé par Mme VARACHAUD, Maire.

**BUDGET PRINCIPAL (M 14)**

**FONCTIONNEMENT :**

\* Dépenses réalisées : 1 354 699,50 €

\* Recettes réalisées : 1 542 108,15 €

**Excédent de Fonctionnement : + 187 408,65 €**

**INVESTISSEMENT :**

\* Dépenses réalisées : 521 167,36 €

\* Recettes réalisées : 461 442,34 €

**Déficit d'investissement : - 59 725,02 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Communal est adopté à l'unanimité*

### **BUDGET SERVICE DES EAUX (M 49)**

#### FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	211 053,53 €
* Recettes réalisées :	209 473,17 €
<b>Déficit de Fonctionnement :</b>	<b>- 1 580,36 €</b>

#### INVESTISSEMENT :

* Dépenses réalisées :	15 511,20 €
* Recettes réalisées :	159 462,32 €
<b>Excédent d'Investissement :</b>	<b>+ 143 951,12 €</b>

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote.  
Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Service des Eaux est adopté à l'unanimité.*

### **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT (M 49)**

#### FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	124 198,69 €
* Recettes réalisées :	150 185,50 €
<b>Excédent de Fonctionnement :</b>	<b>+ 25 986,81 €</b>

#### INVESTISSEMENT :

* Dépenses réalisées :	93 614,03 €
* Recettes réalisées :	83 217,58 €
<b>Déficit d'Investissement :</b>	<b>- 10 396,45 €</b>

Après présentation du Compte Administratif, Madame la Maire se retire avant le vote.  
Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Service Assainissement est adopté à l'unanimité.*

### **BUDGET C.C.A.S (M 14)**

#### FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	4 399,98 €
* Recettes réalisées :	5 142,26 €
<b>Excédent de Fonctionnement :</b>	<b>+ 742,28 €</b>

Après présentation du Compte Administratif, Madame la Maire se retire avant le vote.  
Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Service C.C.A.S est adopté à l'unanimité.*

### **BUDGET LOTISSEMENT « CHEZ VIGNETTE » (M 14)**

#### FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	0 €
* Recettes réalisées :	11 691,67 €
<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	<b>11 691,67 €</b>

INVESTISSEMENT :

\* Dépenses réalisées : 0 €  
\* Recettes réalisées : 1 878,42 €

**Excédent d'Investissement : + 1 878,42 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote.  
Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour :14 Contre : 0 Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement « chez vignette » est adopté à l'unanimité.*

**BUDGET LOTISSEMENT « LA GERBAUDIE » (M 14)**

FONCTIONNEMENT :

\* Dépenses réalisées : 0 €  
\* Recettes réalisées : 0 €

**Résultat de Fonctionnement : 0**

INVESTISSEMENT :

\* Dépenses réalisées : 54 368,18 €  
\* Recettes réalisées : 0 €

**Déficit d'Investissement : - 54 368,18 €**

Après présentation du Compte Administratif, Mme la Maire se retire avant le vote.  
Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

**Pour :14 Contre : 0 Abstention : 0**

*Le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement « La Gerbaudie » est adopté à l'unanimité.*

**N° 3/03-2016 --SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016**

Madame la Maire propose au Conseil d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations (communales et extra communales), ainsi que les cotisations pour 2016.

Elle rappelle qu'une obligation légale impose à la Commune de demander certains documents pour l'attribution et le versement des subventions annuelles .Il s'agit de :

- une demande de subvention motivée de la part de l'association
- la composition du bureau issue de la dernière assemblée générale
- un compte de résultat sommaire (Recettes/Dépenses) de l'année écoulée.

Madame la Maire indique que chacune des associations communales a reçu un courrier leur demandant, si elles le souhaitent, de déposer auprès de la mairie une demande de subvention avant le 01/03/2016.

ASSOCIATIONS	Subvention accordée en 2015		Subventions votées pour 2016
<b>Foyer socio-éducatif</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>700 €</b>		<b>700 €</b>
<b>Association sportive</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>900 €</b>		<b>900 €</b>
<b>Association scolaire</b> <i>École « Le Nauzon »</i>	<b>200 €</b>		<b>250 €</b>
<b>Club des Aînés Ruraux</b> <i>Jacques FREMONT</i>	<b>450 €</b>	Manque le courrier	<b>450 €</b>
<b>Club Sport et loisir</b> <i>Pascal CHABOT</i>	<b>250 €</b>	Ne souhaite pas de subvention	
<b>ANACR (Association des Anciens Combattants de la Résistance)</b>	<b>150 €</b>		<b>150 €</b>

<b>A.C.P.G – C.A.T.M</b> <i>Jean ALBERTI</i>	<b>150 €</b>	Manque le courrier	<b>150 €</b>
<b>Tardoire Football Club</b> <i>Nathalie MALIZA</i>	En sommeil		
<b>A.C.C.A</b> <i>Michel MARTINET</i>	<b>420 €</b>	Demande agrandissement local chasse	<b>420 €</b>
<b>Conseil Local des Parents d'Élèves</b> <i>Krystyna PAYNE</i>	<b>300 €</b>		<b>300 €</b>
<b>Société Colombophile « Le Ramier »</b> <i>Jean-Claude ANDRIEUX</i>	<b>150 €</b>		<b>150 €</b>
<b>G.V.A (Groupe de Vulgarisation Agricole)</b>	En sommeil		
<b>Comice Agricole</b>	En sommeil		
<b>Tennis Club</b> <i>Marc SCHNEIDER</i>	<b>700 €</b>		<b>700 €</b>
<b>Musique Buissonnière</b> <i>François CHEYROUX</i>	<b>310 €</b>		<b>500 €</b>
<b>Musique Buissonnière Festi-Duo</b>			
<b>Club de Pétanque</b> <i>Bernard LÉONARD</i>	<b>Pose de projecteurs sur le terrain</b>		<b>400 €</b>
<b>A.A.P.M.A</b> <i>Nicolas BALBUSQUIER</i>	<b>755 €</b>		<b>760 €</b>
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b> <i>Claude DENIS</i>	<b>450 €</b>	Pas de compte d'exploitation	<b>450 €</b>
<b>Culture en Tête</b> <i>Marianne TIXEUIL</i>	<b>N'avait pas souhaité de subvention</b>	Ne souhaite pas de subvention	
<b>Saint-Mathieu Environnement</b> <i>Albert FAURIE</i>			
<b>Comité des Fêtes</b> <i>Susan DAVIES</i>		En sommeil	
<b>Club Mathuséen des Vieilles Mécaniques</b> <i>Guy BRANDY</i>	<b>N'avait pas souhaité de subvention mais aide en hommes et matériel</b>		
<b>Marchés en fête</b> <i>Bernadette PLATEAU</i>	<b>N'avait pas souhaité de subvention</b>	Pas de demande	
<b>TEAM-ROUGIER-DUMONT Compétition</b> <i>Jean-Marie ROUGIER</i>	Pas de demande		
<b>CCJA</b> <i>Pamela PATRY</i>	Pas de demande		
<b>TEAM QUAD MATHUSÉEN</b> <i>Damien ROBERT</i>	Pas de demande		
<b>Les Amis des Écoles de la Forge</b> <i>Albert VIROULET</i>	<b>1<sup>ère</sup> année d'existence</b>		<b>250 €</b>
<b>ARTICOM</b> <i>Vincent LECHARPENTIER</i>	<b>1<sup>ère</sup> année d'existence</b>		<b>250 €</b>
<b>Gymnastique Volontaire mathuséenne</b> <i>Geneviève MÉRIGUET</i>	<b>400 €</b>		<b>400 €</b>

<b>Ecole associative de Musique du Pays des Feuillardiers</b> <i>Guy DEPLAS</i>			250€
<b>KARAVIGNETT's CLUB</b> <i>Patrice FORGERON</i>	1 <sup>ère</sup> année d'existence		250 €

### PARTICIPATIONS COMMUNALES

<b>Participation aux frais de séjours CLSH/ALSH</b>	<b>2015</b> 3€/jour/enfant	<b>2016</b> 3€/jour/enfant
<b>Participation colonies et séjours scolaires</b>	<b>2015</b> 25€/enfant/voyage/an	<b>2016</b> 25€/enfant/voyage/an

### COTISATIONS

Organisme	Montant de la cotisation 2015	Montant de la cotisation 2016
ATEC	1535, 36 €	Non connu
Tourisme Vert Haute-Vienne – Gîtes de France	1140 €	1199 €
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	1215, 23 €	Non connu
CCBTA (Ordures ménagères)	1159 €	Non connu
S.I.R.P.A (Repas à domicile)	579, 50 €	Non connu
Mission Locale Rurale de la Hte-Vienne	0,93 €/hab	0,96 €/hab
Ass de Maires et Elus Hte-Vienne	251, 73 €	Non connu
ADIL	154, 26	154.26 €
SPA	0,60 €/hab	0,60 €/hab
Syndicat des étangs de la Haute-Vienne	( A la majorité )	43 €
FDGDON Destruction des nuisibles	535 € (cotisation + actions de détaupage)	550 €

### ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

Associations	Subvention accordée en 2015	Proposition de subvention pour 2016
<b>La Ligue contre le Cancer</b>	60 €	60 €
<b>UNA – aide à la personne région de Saint-Junien</b>	50 €	50 €
<b>Association des Vieilles Pierres</b>		50 €
<b>Pouce Travail</b>	50 €	50 €
<b>Restos du Cœur</b>	50 €	50 €



## **N° 4/03-2016 - ALLOCATION MUNICIPALE de VETERANCE SAPEURS POMPIERS 2016**

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétéran à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétéran 2016 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. (*Pour mémoire l'allocation 2015 avait été fixée à : 150 €/par S.P par an*). Actuellement, 13 sapeurs-pompiers retraités perçoivent l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de fixer à : **150€/an l'allocation de vétéran versé à chaque sapeur-pompier retraité.**

---

## **SAISON ESTIVALE 2016**

### **Point sur la situation de la digue du lac : Travaux – vidange -**

Madame la maire passe la parole à M. TIXEUIL pour un point sur la fuite sur la digue du lac et des suites envisagées.

M. TIXEUIL informe l'assemblée que des devis ont été demandés à 2 entreprises de T.P pour dans un premier temps prévoir la réalisation de bassin de décantation.

Des demandes de subvention pourront être ainsi déposées.

**Perspectives d'animations** : Mme la maire interroge le conseil pour connaître leurs idées et leurs suggestions pour mettre en place des animations sur le site du camping, en supplément des animations proposées par la communauté de communes.

Mme la maire rappelle la proposition de M. VERMEULEN du camping du grand à lac à Milhaguet .

De plus, elle propose d'embaucher un(e) hôte (sse) d'accueil pour la saison, qui ait également des compétences en animation.

Les pédalos ne fonctionnant pas, les agents titulaires habituellement préposés à la location, seront affectés à l'accueil du camping en renfort.

**Recrutements à effectuer** : Mme la maire interroge le conseil sur les recrutements à réaliser pour l'organisation estivale.

Elle précise que, compte tenu du fait que les pédalos ne pourront pas fonctionner cette saison, il n'y aura pas de préposé à recruter. Il en est de même pour les surveillants de baignade.

M. ROBERT fait part d'une demande de Mme DINCQ : Etant donné qu'il n'y aura pas de salaires supplémentaires à verser (BNSSA, préposé pédalos) pourrait-on financer en remplacement des suppléments d'animations ?

La commission du lac est chargée de faire des propositions pour le prochain conseil.

---

## **N° 5/03-2016 - Ouverture d'une ligne de crédit - 80 000 €-**

Mme la maire informe le conseil de la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire.

En effet, afin de pallier aux fluctuations de la trésorerie, principalement liées à la facturation de l'eau et au décalage de versement des dotations d'état, et pour permettre

d'attendre le versement des subventions pour les travaux ,l'ouverture d'une ligne de crédit permettrait de « lisser » la trésorerie et pourvoir honorer le paiement des factures dans le délai normal.

Elle propose au conseil d'examiner les offres des 2 établissements bancaires sollicités :

	Montant	Taux	Périodicité des intérêts	Remb. des fonds	Frais de dossier	Commission d'engagement
C.R.C.A.M	80 000 €	+1.20 Index révisable Euribor 3 mois moyenné	trimestre	5000 € mini	0,20 % (160 €)	0.20 % (160 €)
Caisse d'épargne	80 000 €	1,10 % taux fixe annuel	trimestre	Pas de mini	0,20% (160 €)	0,20 % (160 €)

Pour la proposition de la caisse d'épargne se rajoute une commission de non utilisation (0.20 %) appliqué sur la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** à La majorité d'opter pour la proposition de la Caisse d'épargne, et **CHARGE** Mme la Maire de signer tous les documents à intervenir pour la conclusion d l'ouverture de la ligne de crédit.

#### **N° 6 /03-2016 - Projet d'extinction des lampadaires Village + bourg**

Mme la maire interroge le conseil municipal sur le projet d'extension des lampadaires, pendant une plage horaire de 23 h à 6 h du matin.

Elle donne l'exemple des communes voisines de Cussac et Champagnac la rivière.

Ce projet permettrait d'économiser environ 50 % du coût total d'électricité sur une année.

Elle propose au Conseil de lancer une consultation « Eclairage Public » par le biais par exemple du Bulletin Municipal prochain, dans lequel un coupon réponse précisant les modalités d'extinction serait inséré.

Les habitants pourront ainsi transmettre leur avis à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités proposées, à savoir :

- Extinction de l'éclairage public de 23 h à 5h30/6h, susceptible d'engendrer une économie d'environ 15 000 € en terme de consommation d'électricité sur une année,

- Publication dans le prochain bulletin municipal d'un article sur ce projet, avec un questionnaire à destination des habitants de la commune pour recueillir leur avis sur le sujet

- la commune s'étant engagée depuis maintenant 4 ans sur un contrat de rénovation des installations d'éclairage public, n'aura pas à faire d'autres investissements pour programmer les extinctions,

**DECIDE** d'expérimenter l'extinction des lampadaires sur tout le territoire communal de 23 h à 5h30,

**DECIDE** d'informer la population au moyen du bulletin municipal, et par parution dans les journaux

**DECIDE de prendre l'attache de l'Ent BATIFOIX**

### N°7/03-2016 - Fauchage des voies communales et entretiens des chemins

Mme la maire rappelle au conseil sa délibération en date du 17 mars 2015 par laquelle le fauchage des routes communales et des chemins avaient été confiés à l'ent EURL PELTIER ;

Elle dresse le bilan financier de l'opération :

<b><u>LAC</u></b> <b>Fauchage des abords du lac et des terrasses</b>	2 fois (4 kms x 2)	984 € TTC
<b>Remise en état plage du lac</b>		162 € TTC
<b>Préparation semis pelouse aux abords du local BNSSA</b>		120 € TTC
		<b>Total : 1 266 € TTC</b>
<b><u>CHEMINS</u></b>		
<b>Fauchage des chemins</b>	4, 8 kms	<b>1 440 € TTC</b>
<b><u>STATION POMPAGES</u></b>		
<b>Débroussaillage station pompage « Coulerède » + talus station d'épuration</b>		<b>86,40 € TTC</b>
<b><u>ROUTES</u></b>		
<b>Fauchage et débroussaillage des routes communales</b>	40 kms de voies	9600 € TTC
<b>Fauchage supplémentaire (route du coin du parc+ route de la couade)</b>		216 € TTC
		<b>Total : 9 816 € TTC</b>

Elle interroge le conseil sur les retours ou observations éventuelles.

Le Conseil, après discussion, **DECIDE** de voir avec les services techniques municipaux pour une organisation de la saison de fauche 2016. Mme la maire est chargée de définir avec les services le programme, et de demander des devis à l'Ent PELTIER pour les tâches non réalisables par le service municipal.

### N° 8/03-2016 -Intégration des dispositions issues du décret n° 2015-1783 du 28/12/2015 pour l'élaboration du P.L.U

Mme la maire informe de l'entrée en vigueur du décret n° 2015-1783 modifiant la partie réglementaire du livre I du code de l'Urbanisme, modernisant le contenu des documents d'urbanisme et offrant aux collectivités locales de nouveaux outils permettant une meilleure adaptation de la planification des enjeux locaux .

Elle précise que les collectivités qui sont en cours de procédure d'élaboration ou de révision générales peuvent bénéficier des nouvelles dispositions issues du décret si elles le souhaitent, ou attendre la prochaine révision générale sans qu'un délai ne soit imposé.

Cette possibilité implique qu'une délibération du conseil municipal en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU soit prise, au plus tard lors de l'arrêt du projet.

Considérant que :

\* La modernisation du contenu du document d'urbanisme permet de simplifier et clarifier le règlement du PLU, et offre plus de souplesse à la collectivité pour une meilleure adaptation des règles au territoire communal,

\* La modernisation du contenu du document d'urbanisme permet ainsi une meilleure déclinaison du projet politique de la commune dans le PLU,

\*Le projet n'a pas été arrêté,

\*L'intégration des dispositions du décret n° 2015-1783 ne générera pas de coût d'études supplémentaires et de retard dans la démarche d'élaboration,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE :**

- D'intégrer les dispositions du décret n° 2015-1783 à la démarche d'élaboration du PLU prescrit par délibérations du conseil municipal en date du 31/10/2013 et 22/05/2015.

**RAPPELLE que :**

- Deux insertions dans la presse locale (Populaire du centre) ont été faites le 03/12/2013 et le 14/05/2013.

### **N° 9/03-2016 - Projet de cession du terrain nécessaire à la construction de la Future Maison Rurale de Santé.**

Mme la maire informe l'assemblée de la demande de la communauté de communes des Feuillardiers par rapport à la cession du terrain nécessaire à la construction de la future maison rurale de santé.

Elle rappelle que le site choisi se situe avenue du parc, à l'emplacement De l'actuel terrain de pétanque. La superficie nécessaire est d'environ 1100 m<sup>2</sup>/1200m<sup>2</sup>. Un bornage sera effectué par un géomètre pour délimiter précisément la parcelle nécessaire.

La communauté de communes souhaite être propriétaire du terrain.

Mme la maire indique qu'une cession gratuite ou à l'euro symbolique est illégale. Il faudra en cas de vente fixer un prix de vente (même très bas – peut être à 0.25 €/m<sup>2</sup>) pour conclure la vente.

Elle interroge le conseil sur cette possibilité.

Le Conseil, après discussion, **ACCEPTE** le principe de cession de la parcelle nécessaire à la construction de la future maison rurale de santé au tarif de **0.25 €/m<sup>2</sup>**, **CHARGE** Mme la maire de mener la discussion avec la communauté de communes.

### **N°10/03-2016 – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel habilitation au C.D.G 87 –**

**VU** la Loi n° 84-53 des 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

**VU** le Décret n° 86-552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** le Code des assurances.

**VU** le code des marchés publics ;

Mme la Maire expose au conseil :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- Que le centre de gestion de la Fonction publique Territorial de la Haute -Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le centre de gestion de la F.P.T de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** : le Président du C.D.G de la F.P.T de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de la commune de SAINT-MATHIEU des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**
  - Décès
  - Accidents du travail – Maladies Professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chaque catégorie d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat** : 4 ans avec effet au 01 Janvier 2017.
- **Régime du contrat** : Capitalisation

---

## **DIVERS**

- **Courrier Mme LHOMME Bernadette**

Mme la maire explique que Mme LHOMME a eu une fuite d'eau en 2015. Sa consommation pour l'année s'élève à 891 m3.

Elle a donc fait un courrier pour demander une remise gracieuse sur cette consommation, pour la facturation 2015.

Dans ce cas de figure, la commune pratique une moyenne sur les 4 dernières années (y compris l'année de la fuite) et majore de 10 % la moyenne. Mais, cette mesure ne s'applique qu'une fois et ne sera pas renouvelée l'année suivante.

Or, Mme LHOMME n'a pas fait réparer la fuite rapidement après le relevé d'eau. Et du 25/01 (date du relevé) au 29/02/2016, elle a eu une consommation supplémentaire de 282 m3.

Elle demande la possibilité que soit appliquée la même remise l'année prochaine sur la facturation 2016.

Le Conseil, après discussion, **INDIQUE** que sera appliquée à la consommation 2015 de Mme LHOMME Bernadette une remise gracieuse dans les conditions énoncées précédemment. Toutefois, ne sera pas pris en compte la consommation après le relevé du 25/01, considérant qu'il s'agit là d'un défaut d'entretien de de réparation relevant uniquement de l'abonné.

Charge Mme la maire d'en informer Mme LHOMME.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit Quinze minutes.